

MAIRIE DE LANTEUIL

19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14 - FAX 05 55 85 58 87

E-mail : mairie.lanteuil@orange.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2017

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil dix sept, le onze avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 5 avril 2017 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Jacques MESTRE, André DELPY, Alain GUIONIE, Albert LAURENT, Sylvie BOUSTIE, Julie BERNICAL, Karine BROUSSE, Murielle GAYE, Alain VAUZOUR, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Patrice LARIVET, Michèle COSTE. <u>Excusé</u> : Jean-François VERLHAC qui a donné procuration à Alain Paris. Secrétaire de séance : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	14	
Pour	15	
Contre	/	
Abstention	/	

Objet : Compte administratif 2016 - Commune - M14

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	364 765.45	439 840.01
Investissement	534 979.39	418 156.29
Report 2015 - FCT		84 233.04
Report 2015 - INVT		92 904.33
TOTAL	899 744.84	1 035 133.67
Reste à réaliser	50 452.14	10763.00
Résultats cumulés	950 196.98	1 045 896.67
Excédent		95 699.69

Objet : Approbation du compte de gestion 2016 - COMMUNE -

Les Membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y pas d'observation à formuler.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2016 - Budget COMMUNE -

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé section de fonctionnement, considérant les éléments suivants :

	RESULTAT CA 2015 A	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2016 B	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 C	RESULTATS CUMULES = A+C	RESTES A REALISER 2016 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	92904.33		-116 823.10	001 - 23 918.77	- 50 452.14 10 763.00	=> - 39 689.14€	- 63 607.91
FONCT	84233.04	63 671.83	75 074.56	002 + 159307.60	0.00 €		159 307.60

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat ainsi :

EXCEDENT GLOBALCUMULE AU 31/12/2016	+ 159 307.60
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	63 607.91 95 699.69 63 607.91
EXCEDENT/DEFICIT GLOBALCUMULE AU 31/12/2016 à inscrire au BP 2017 Excédent/Déficit à reporter (ligne 002 FR) Excédent/Déficit à reporter (ligne 001 ID)	+ 95 699.69 -23 918.77

Objet : Compte administratif 2016 - Assainissement - M49

	Dépenses	Recettes
Exploitation	16 854.68	15238.00
Investissement	5563.46	9841.61
Report 2015 - EXPL		6655.54
Report 2015 INV		29236.55
TOTAL	22418.14	60971.70
Reste à réaliser	0	0
Résultats cumulés	22 418.14	60 971.70
Excédent		38 553.56

Objet : Approbation du compte de gestion 2016 - Assainissement -

Les Membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y pas d'observation à formuler.

- 4) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2016 - Budget ASSAINISSEMENT -

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2016, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé section de fonctionnement, considérant les éléments suivants :

	RESULTAT CA 2015 A	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2016 B	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 C	RESULTATS CUMULES = A+C	RESTES A REALISER 2016 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	29236.55		+ 4278.15 €	001 + 33 514.70		0.00	+ 33 514.70 €
FONCT	6655.54		- 1616.68 €	002 + 5 038.86	0.00 €	0.00	+5 038.86 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat ainsi :

EXCEDENT GLOBALCUMULE AU 31/12/2016	+38 553.56 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	+5 038.86 €
EXCEDENT/DEFICIT GLOBALCUMULE AU 31/12/2016 Excédent/Déficit à reporter (ligne 002 FR)	+5 038.86 €
Excédent/déficit à reporter (ligne 001 IR)	+ 33 514.70

Objet : Vote des taux pour 2017

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la réforme de la fiscalité locale et précise qu'il est nécessaire de délibérer sur les taux applicables, ainsi selon les informations communiquées par les services fiscaux les bases notifiées pour 2017 sont les suivantes :

La fusion des Communautés de communes du Pays de Beynat, du Sud Corrèzien et des Villages du Midi corrézien conduit à l'instauration du régime de fiscalité professionnelle unique sur l'ensemble de ce nouveau territoire. Ce

qui se traduit par un taux de CFE unique voter par l'EPCI qui sera lissé sur 12 ans.

Taxes	Bases 2017	Taux votés en 2017	produits
Taxes d'habitation	540200	5.87 % (10.87 en 2016 débasage)	29 009
Taxes foncières (bâti)	339000	13.20	44 748
Taxes foncières (non bâti)	29000	80.65	23 389
CFE		FPU	0 (
total			97 146

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De voter les taux tels que présentés,
- D'inscrire au budget 2017 le produit constaté y compris les compensations déterminées par les services fiscaux et le prélèvement G.I.R. pour 26 244 € qui sera inscrit à l'article 73923.

Objet : Budget Primitif 2017 - Commune

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	519 430.69	423 731.00
Report 2016 FCT		95 699.69
Investissement	138 819.00	202 426.91
Restes à Réaliser	50 452.14	10 763.00
Report 2016 INVT	23 918.77	
TOTAL	732 620.60	732 620.60

Objet : Budget Primitif 2017 - Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 589.56	15 550.70
Report 2016 FCT		5 038.86
Investissement	43 117.60	9 602.90
Restes à Réaliser	0	0
Report 2016 INVT		33 514.70
TOTAL	63 707.16	63 707.16

Objet : Logement locatif résidence Joseph Corrèze -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement de la résidence Joseph Corrèze a été libéré au 25 mars dernier et qu'il convient de procéder aux travaux d'entretien nécessaires suite à l'usure normale des locaux par les précédents locataires. Ces travaux doivent être réalisés rapidement afin de pouvoir rendre l'appartement disponible à la location au 1er mai 2017. Une demande de location a été formulée (le demandeur remplissant les conditions nécessaires pour la location de ce logement social - situation et ressources).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- Que les travaux seraient réalisés par le service technique pour une mise à disposition au 1^{er} mai 2017
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de rédiger et signer le bail de location à compter du 1^{er} mai 2017 et tout document et d'effectuer toute démarche pour mener à bien cette décision
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017